

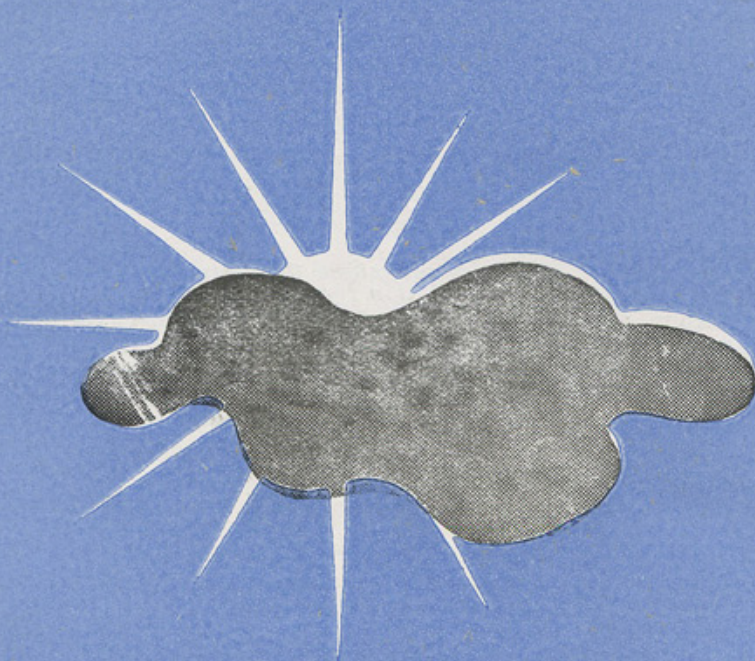


Pour citer cet article :

Henry Van Etten, Jean Wintzenrieth, [Réponse à l'enquête « Le baccalauréat est-il nécessaire aux éducateurs ?], *Rééducation*, n°33-34 spécial « Les éducateurs », 1951, p. 73-74.



RÉÉDUCATION



REVUE FRANÇAISE DE L'ENFANCE
DÉLINQUANTE, DÉFICIENTE ET EN DANGER MORAL

5^e ANNÉE

NUMÉRO SPÉCIAL : "LES ÉDUCATEURS"

33
34

LA SÉLECTION ET LA FORMATION

DES

ÉDUCATEURS DE JEUNES INADAPTÉS

Henri JOUBREL et Guy SINOIR ont semé le vent, et ils ont récolté la tempête... Un nombre de lettres tout à fait inusité pour les rédactions de revues techniques (auxquelles d'ordinaire, et contre toute espérance, les lecteurs n'écrivent généralement pas) est venu faire la preuve de l'intérêt et de l'actualité du problème soulevé.

Ce débat, ouvert par un article paru dans la « Tribune libre » de *Rééducation* n° 16, sous la signature d'Henri JOUBREL, et sur ce thème restreint : « Le baccalauréat est-il nécessaire pour être éducateur ? » s'est trouvé élargi par les questions annexes, et aussi importantes, abordées par plusieurs correspondants.

Voilà pourquoi nous avons jugé utile de consacrer un numéro entier de la revue à la publication de ces lettres, auxquelles sont venus s'ajouter les réponses au questionnaire suivant :

1° La possession du baccalauréat vous paraît-elle *nécessaire* aux éducateurs de jeunes inadaptés ?

2° De quelle manière doit être faite, selon vous, la sélection des candidats à la profession ?

3° Comment doit être envisagée leur formation ?

Il était précisé que le mot « éducateurs » ou « éducatrices » concernait ceux ou celles qui sont chargés des jeunes inadaptés *en dehors des heures de classe et d'atelier*. Il est évident que les instituteurs, les maîtres techniques, les directeurs et même tout le personnel d'une institution doivent être des éducateurs, au sens large du terme. Mais on s'est limité ici à la définition de l'éducateur adoptée dès 1948 par un projet de loi

interministériel (Justice, Santé, Education nationale), par l'Association nationale des éducateurs de jeunes inadaptés (qui groupe depuis 1947 la majorité des intéressés remplissant certaines conditions) et, fin octobre 1950, par le 2^e Congrès de l'Union nationale des associations régionales de sauvegarde de l'enfance, qui réunissait des techniciens divers et les représentants des principaux organismes, publics et privés, préoccupés de la question.

Nous publions les réponses reçues par ordre alphabétique, en nous excusant de quelques coupures, rendues nécessaires par le manque de place, mais n'altérant pas la pensée de nos correspondants.

LA REVUE

MM. Henry Van ETEN et Jean WINTZENRIETH

Directeur et éducateur-chef du Centre de rééducation de Beuzevillette (S.-Inf.)

1° Possession du baccalauréat : Non.

2° *Sélection des candidats* : La sélection se fait généralement dans les écoles de cadres au moyen d'un court pré-stage suivi d'un examen. Il nous semble que ce pré-stage est trop court pour pouvoir juger la valeur « humaine » d'un candidat.

a) Comment peut-on juger le comportement « quotidien » du candidat vis-à-vis des garçons, savoir si sur le plan humain, le contact existe, si l'accrochage se fait, s'il fait preuve d'intuition et de justice ? Comment est-il possible de juger du degré de patience, de ténacité et même de courage du candidat, alors qu'en général, l'école n'offre au candidat que quelques heures par semaine de véritable travail pratique au sein d'un groupe d'inadaptés ?

b) Les examinateurs sont généralement de très brillants professeurs, médecins, juges, etc... mais généralement plus ou moins étrangers aux problèmes pratiques qui font la vie *réelle* quotidienne d'un éducateur ;

c) Un candidat intelligent mais n'ayant pas les qualités requises peut, grâce à un effort de quelques mois, réussir l'examen mais plus tard décevoir son directeur par son travail, celui-ci n'étant plus uniquement un travail intellectuel ;

d) Une formation intellectuelle trop poussée risque de nous priver d'éléments populaires souvent plus aptes que d'autres à comprendre le comportement de nos jeunes dans la vie. Une formation intellectuelle moyenne et pratique serait suffisante.

La vie de l'éducateur est faite de petits riens, de travaux manuels, d'incidents quotidiens, d'intuition, et il se sert peu des grandes théories apprises à grand renfort de mots techniques ;

e) On peut se demander si l'observation du candidat est suffisante, le chef de stage et les examinateurs ayant trop de candidats à guider et à conseiller.

3° *Formation* : Il nous semble que le processus devrait être inverse de ce qu'il est en général. Il faudrait débiter par un ou plusieurs *stages* d'information comme celui de Marly-le-Roi, afin de connaître les grandes lignes de la future profession. Ensuite, faire effectuer des *stages* de trois à six mois dans une maison d'enfants inadaptés, comme

éducateur-adjoint, travaillant en tandem avec un véritable éducateur susceptible de le guider et de le conseiller. Travail supplémentaire, dirait-on ? Il faut choisir ; nos garçons ne subissent-ils pas souvent les erreurs profondes et même irréparables de candidats à formation presque exclusivement livresque ?

Ce stage *pratique* préalable éliminerait les indésirables et ceux ayant une fausse vocation. C'est alors que l'envoi en école de cadre deviendrait nécessaire pour compléter, parfaire les connaissances, etc... Ce stage devrait durer un an et à condition encore que la formation intellectuelle y soit en rapport avec le travail quotidien que trouvera le candidat à sa sortie de l'école.

En dehors des questions d'âge minimum, santé, équilibre physique et psychique, il est souhaitable que les candidats aient *déjà* été en contact avec des jeunes dans des associations diverses (Scouts, J. O. C., etc...) sauf exception, un étudiant de grandes écoles et d'extraction « grande bourgeoise » est mal placé au départ.

